

Paris, le lundi 19 octobre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Départements unis en hommage à Samuel Paty

Après l'assassinat vendredi soir dernier par un islamiste de Samuel Paty, professeur dans un collège de Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines, l'Assemblée des Départements de France et les Départements affirment leur solidarité contre la barbarie. L'unité est essentielle et nécessaire dans l'adversité à la suite du drame qui ébranle profondément la France entière.

Drapeaux en berne, rassemblements des élus et des personnels départementaux pour une minute de silence, banderoles de solidarité sur les bâtiments, poursuite sans relâche des actions sociales et de prévention de lutte contre la radicalisation islamiste, engagement des conseils départementaux des jeunes etc. : les Départements se mobilisent pour rendre hommage à Samuel Paty, faire barrage ensemble contre les atrocités de la radicalisation et réaffirmer les valeurs républicaines qui unissent tous les Français.

Investies par les autorités de l'Etat d'une mission de prévention de radicalisation des jeunes, les collectivités territoriales sont en première ligne sur ces enjeux. Les Départements mettent tout en œuvre pour lutter contre ce fléau (information, sensibilisation, détection, signalement, prise en charge, protection).

« Face à ce drame, nous devons tous faire bloc contre le radicalisme, contre tous ceux qui cherchent à nous faire plier, à attaquer la France. Nous sommes mobilisés et solidaires pour rendre hommage à Samuel Paty, à l'homme et au professeur. Nous adressons nos pensées et notre total soutien à ses proches, ses élèves et à tout le personnel de son établissement de Conflans-Sainte-Honorine, ainsi qu'au Département des Yvelines. Nous poursuivrons sans relâche notre travail de terrain pour combattre les dérives vers la radicalisation, aux côtés des autres collectivités locales et avec l'Etat. » commente Dominique BUSSEREAU, Président de l'ADF.

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 103 collectivités adhérentes, dont 96 Départements et 7 collectivités territoriales à compétences départementales.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux

Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.